



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 25

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

| | | |
|------------------------------|--|-----------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Madame Claire TOMASELLI | Monsieur Nicolas SCHOUTITH |
| Madame Nathalie KOENDERS | Monsieur Philippe LEMANCEAU | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT |
| Monsieur Rémi DETANG | Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Monsieur Jean DUBUET |
| Monsieur Jean-François DODET | Madame Christine MARTIN | Monsieur Patrick CHAPUIS |
| Madame Françoise TENENBAUM | Monsieur Antoine HOAREAU | Monsieur Didier RELOT |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON | Monsieur Nicolas BOURNY | Monsieur Patrick BAUDEMONT |
| Monsieur Dominique GRIMPRET | Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Madame Monique BAYARD |
| Madame Danielle JUBAN | Monsieur Laurent GOBET | Monsieur Philippe BELLEVILLE |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD | | |

Membres absents :

| | |
|---------------------------------------|--|
| Madame Océane GODARD | Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN |
| Monsieur Guillaume RUET | Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY |
| Madame Dominique MARTIN- GENDRE | Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN |
| Madame Karine HUON-SAVINA | Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET |
| Madame Ludmila MONTEIRO | Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET |
| Monsieur Gérard HERRMANN | Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS |
| Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY | Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG |
| | Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI |
| | Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI |
| | Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH |
| | Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD |

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Festival de musique Golden Coast - Edition 2024 - Convention entre Dijon métropole, la ville de Dijon et l'association EKIP

Le festival de rap Golden Coast aura lieu les 13 et 14 septembre 2024. Cet événement, festif et populaire, dont le nom évoque la Côte-d'Or, se prépare à accueillir pour sa première éditions 25 000 personnes par jour au parc de la Combe à la Serpent, sur le site dit des Hautes Plates. **Ce nouveau festival d'envergure, unique en France, a pour ambition de devenir une référence du genre, sorte de "Hellfest" du rap.** Présenté pour la première fois au public, cet événement s'annonce comme une plateforme incontournable pour célébrer le RAP en France. **La diversité et la richesse de la scène rap seront mises à l'honneur,** avec un programme qui a été dévoilé le 11 décembre 2023. **Des artistes issus du rap français et européen sont annoncés pour cette première édition.**

Et c'est Dijon qui a été choisi, ville culturelle, innovante, attractive, en phase avec son époque, à l'écoute de ses jeunes. C'est une véritable opportunité pour Dijon, en termes de notoriété, d'attractivité. Des navettes gratuites, des parkings, un camping au cœur du festival ... seront proposés et permettront aux festivaliers de profiter pleinement de cette première édition du festival Golden Coast. Inscrit dans une démarche écoresponsable et respectueuse de la qualité et de la biodiversité du site, l'organisateur du Golden Coast s'engage à conclure une convention d'occupation du domaine public, jointe au présent rapport, dans laquelle sont répertoriées toutes ses obligations en matière de préservation du parc.

De plus, afin de recevoir ces festivaliers dans de bonnes conditions : accueil, sécurité...ainsi que l'ensemble des structures scéniques des 3 scènes, mais aussi pour la mise à disposition des navettes de transport, du camping de 2000 places, des aménagements paysagers sont nécessaires et feront l'objet d'une réalisation par les services de la ville, de la métropole, ainsi que par des entreprises extérieures. Du matériel en stock ou à louer sera mis à disposition le temps de la manifestation. Les dépenses engagées à ce titre par la Ville de Dijon et Dijon métropole sont présentées dans le tableau annexé au présent rapport.

L'organisation de cette manifestation repose sur un conventionnement renouvelable. Il convient donc de signer une convention avec l'association L'EkIP ainsi que la Ville de Dijon précisant les modalités d'organisation de ce festival.

La participation de Dijon métropole prendra la forme d'une subvention de 150 000 € à l'association L'EKIP et d'une prise charge d'une partie de la logistique du Festival, notamment avec la mise à disposition des navettes de transport gratuites pour les festivaliers.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** une subvention d'un montant de 150 000 € à l'association L'EKIP pour l'organisation, à Dijon, de l'édition 2024 du festival de rap Golden Coast,
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre Dijon Métropole, la Ville de Dijon et l'association L'EKIP tel qu'annexée au présent rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, toutes modifications de détails non susceptibles de modifier son économie générale,
- **de préciser** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget principal de Dijon Métropole au budget supplémentaire 2024, sous réserve de l'approbation de ce dernier par le conseil métropolitain lors de sa séance prévue le 27 juin 2024,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

| | | |
|---------|------------------------|------------------------|
| SCRUTIN | POUR : 36 | ABSTENTION : 0 |
| | CONTRE : 0 | NE SE PRONONCE PAS : 0 |
| | DONT 11 PROCURATION(S) | |

